

Le gouvernement lance SAIP, l'application officielle « spéciale attentats » & autres risques. SAIP est plus qu'une appli, c'est un système complet d'alerte et d'information par les autorités

Le SAIP ou système d'alerte et d'information des populations

Le gouvernement vient de mettre en ligne ce mercredi 8 juin son application officielle « Alerte attentats », destinée à avertir rapidement et efficacement la population. Il ne sera en revanche pas possible de donner l'alerte via cet outil.

L'idée remonte en fait à 2009 et la première phase de test à commencé en 2013 dans les bouches du Rhône pour être avalisée dans les textes en janvier 2015.

Il s'agit d'un outil complémentaire aux sirènes ou messages radio.

L'application « Système d'alerte et d'information des populations » (**SAIP**) est disponible depuis ce matin sur l'App Store d'Apple et le Play Store de Google.

Chaque utilisateur pourra être averti à partir de sa géolocalisation et/ou en fonction de zones qu'il aura préalablement désignées (jusqu'à huit codes postaux de communes) : lieu de résidence, de travail, villes où se situent des proches, etc. « **L'alerte se déclenche dès lors que l'utilisateur se situe, ou entre, dans une zone à risque** » explique le ministère de l'Intérieur. Cette alerte se concrétise par un écran, dit « de sidération », qui s'impose sur le téléphone, quel que soit l'affichage en cours. Aucun son ni vibration ne se déclenche afin de ne pas mettre en danger une personne qui se cacherait par exemple.

L'application ne concerne pas que les attentats mais également les risques nucléaires, les ruptures de barrage, et produits dangereux . L'application fournit automatiquement des fiches réflexes pour chacune de ces situations et la liste est amenée à s'étoffer vers les inondations, tempête et autres..

Pour avoir installé et parcouru l'appli ce matin, je peux dire qu'elle est relativement ergonomique et ne nécessite pas de grosses manipulations, ce qui est un point essentiel en cas de situation d'extrême urgence.

En revanche on peu regretter l'impossibilité de donner l'alerte directement depuis cette appli. Maintenant il est vrai que le risque est grand de voir les services de secours débordés par des « fausses alertes » pour amuser les idiots du village pour qui l'animation serait au bout du « tap ». Néanmoins la question a été évoquée à l'assemblée et est à l'étude...



Mais le SAIP est plus qu'une appli, c'est un système complet d'alerte et d'information par les autorités

Cette présentation du SAIP reprend pour la majeure partie les informations fournies par le ministère de l'intérieur.

A qui est-il destiné ?



photo : Ville de Nantes – secteur sécurité civile

Le SAIP est un ensemble d'outils permettant la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités.

Son objectif est d'alerter une population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un évènement grave afin qu'elle puisse adopter un comportement réflexe de sauvegarde.

Son déclenchement et le contenu du message sont réservés à une autorité chargée de la protection générale de la population, de l'ordre public et de la défense civile. Sur le terrain, cette compétence est détenue par le maire et le préfet de département.

Le SAIP assure une double fonction :

Une fonction d'alerte

En l'entendant, la population doit appliquer des mesures réflexe de sécurité. Ces consignes doivent l'amener à :

- se mettre en sécurité (se protéger dans un bâtiment ou évacuer la zone de danger),
- se tenir informé,
- éviter de téléphoner (sauf urgence médicale),
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

Cette fonction d'alerte doit donc trouver une population sensibilisée, en capacité de réagir de manière pertinente. Tous les citoyens contribuent ainsi à l'efficacité des actions de secours de la sécurité civile.

Une fonction d'information

Elle permet de préciser les consignes de sécurité à suivre en urgence et de donner les indications sur l'évolution de l'évènement.

Plusieurs vecteurs d'alerte et d'information

Le SAIP mobilisera plusieurs vecteurs d'alerte et d'information de la population :

- des sirènes, des SMS ;
- un service de diffusion de l'alerte à des opérateurs, relayant avec leurs propres moyens ces informations (notamment panneaux à message variable et radios).

Un logiciel de déclenchement à distance

Une application logicielle intégrant une interface cartographique permettra le déclenchement sécurisé des moyens d'alerte par les autorités à différents échelons :

- dans les communes, par le maire ;
- dans les départements, à partir du centre opérationnel départemental (COD) du préfet et, sur ordre d'un maire ou du préfet, à partir du centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) des sapeurs-pompiers ;
- dans les zones de défense, à partir du centre opérationnel de zone (COZ) de l'état-major interministériel de zone ;
- sur le territoire national, à partir du centre opérationnel de gestion interministériel des crises (COGIC) du ministère de l'intérieur, des centres de détection et de commandement et du centre national des opérations aériennes (CNOA) de l'armée de l'air.

Une mobilisation de plusieurs réseaux de communication

La transmission de la plupart des signaux d'alerte et d'information s'effectuera via un ou plusieurs réseaux de communication.

Le raccordement des moyens d'alerte existants

Les moyens d'alerte existants (sirènes et panneaux à messagerie variable -PMV) seront raccordés et mobilisés lorsqu'ils sont positionnés dans des bassins d'alerte (zone inondable, zone à proximité d'une usine, etc.).

Des nouvelles sirènes sur les zones le nécessitant

Des nouvelles sirènes seront positionnées dans des zones d'alerte dépourvues de moyens.



Un déploiement progressif

Le déploiement est réalisé selon une priorisation nationale des zones d'alerte, issue d'un recensement effectué sur le terrain sur la base de critères communs (population couverte, densité de population, risque, etc.)

Voilà maintenant vous êtes informé, donc mieux préparé, **[il ne vous reste plus qu'à installer l'appli](#)**